

Le sous-ministre

Québec, le 25 février 2019

Monsieur Alain Gravel
Directeur général
Ville de Beauharnois
660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

Monsieur le Directeur général,

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a bien reçu la demande de la Ville de Beauharnois afin de poursuivre un contrat en cours avec l'entreprise Mélimax Transport inc., malgré son inscription au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ce contrat concerne la location de conteneurs, leur transport et la valorisation des matériaux secs provenant de l'exploitation de l'écocentre.

Après analyse de votre demande et en raison de circonstances exceptionnelles, la ministre autorise, pour un délai supplémentaire d'une durée maximale de 90 jours, la poursuite de votre contrat en cours avec l'entreprise Mélimax Transport inc. afin de permettre à la Ville de procéder aux démarches requises pour l'attribution d'un contrat avec un nouveau fournisseur.

Le délai de 90 jours débutera à compter de la fin du délai de 60 jours prévu à l'article 21.3.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Ainsi, votre contrat avec l'entreprise Mélimax Transport inc. devra prendre fin au plus tard le 10 juin 2019.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Original signé par

Frédéric Guay

Québec
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863